



Protéger les parents de leurs enfants

Par **sido2708**, le **31/03/2015 à 11:00**

Bonjour, rn Cette question peut sembler incongrue, car c'est une situation rare, mais mes frères et moi cherchons à protéger mes parents de notre jeune soeur. Celle-ci, âgée de 18 ans, a quitté la maison de sa propre initiative et de manière très violente il y a quelques mois, interrompant sa scolarité à quelques mois du BAC. Diagnostiquée TDAH, elle refuse de prendre son traitement et accumule les exactions depuis plusieurs années, vole mes parents, les "rackete", refuse de travailler etc. Sans avoir jamais été arrêtée, elle est connue des services de police du secteur. Revenue hier de force à la maison, elle exige de nos parents qu'ils subviennent à ses besoins. La loi la protège alors qu'elle exerce un harcèlement incessant sur nos parents, notre mère notamment dont la santé décline de jour en jour à cause d'elle. En France, on peut facilement protéger un enfant de ses parents, mais comment faire dans le cas inverse ? Nous ne trouvons rien à faire et sommes très inquiets. Merci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **31/03/2015 à 11:11**

Bonjour, vos parents n'ont plus à héberger votre sœur s'ils ne le souhaitent pas. Ils peuvent sans les clés de la porte d'entrée. Par contre ils doivent subvenir à ses besoins en fonction de leurs revenus. Donc soit ils lui versent une somme tous les mois calculés, soit ils attendent que votre sœur saisisse le tribunal pour obtenir une pension alimentaire, cordialement

Par **sido2708**, le **31/03/2015 à 23:24**

Merci de votre réponse,rnrnCordialement